



## Delai pour un titre de sejour apres enquetes...

Par **cmoi60**, le **21/06/2010** à **23:48**

Bonjour,

Je me permet de vous poser une simple question malgré mais nombreuse demande de renseignement qui on abouti grâce a vous et votre equipe, mais nous somme encore dans le doute de certaine chose, je m'explique plus clairement.

Après avoir passer c'est nombreuse questions a la convocation recue de la part du commissariat de ma ville, et malgré les nombreux coup de fil passé a la prefecture de ma region, j'aurais aimer etre renseigner [s]sur le DELAI d'attente d'une reponse de la prefecture pour un titre de sejour [/s]car cela fait plus de 3 mois que nous avons passer cette convocation et a chaque fois que nous avons la prefecture elle nous repond que[s] c'est en SIGNATURE???[s]

Pourriez vous svp me renseigner sur le delai d'obtention d'un titre de sejour apres enquêtes et est t'il normal de rien recevoir de leur part apres de nombreux coup de telephone, et[s] que signifie exactement " en signature" (cela fait 3 mois que l'on nous dit cela, tres long pour une signature non?)[/s]merci d'avance pour votre aide, et toute les aides que vous nous avez apporter.